

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Procès-verbal de la séance du mardi 26 avril 2022**

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le mardi 26 avril 2022 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour :**

**Approbation du Conseil municipal du 29 mars 2022**

**Décisions du Maire :**

**Propositions de délibération :**

#### **DECISION MODIFICATIVE**

régularisation comptable budget Commune

#### **DOCUMENT UNIQUE**

actualisation

#### **Infos et points divers :**

Voirie : subvention FDSR - courrier Conseil dépt

RIFSEEP : délibération 2022\_019 - avis CDG37

Urbanisme : dossiers en cours

Ecole : préparation rentrée scolaire

Commerces : point de situation

Cabinet médical : activités

Election PRES : RETEX organisation

Castelrenaudais Solidarité Ukraine : activités de l'association

#### **Dates à retenir :**

Elections législatives : dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022

Dimanche 8 mai 2022 : célébration victoire de 1945

Prochains conseils municipaux : le 31 mai, le 30 juin

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Madame Aurélie BELDAN, Monsieur Christophe Riant, Monsieur Éric SOETAERT, Madame Lucie OGER, Monsieur Louis DE BEUNAY, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Madame Geneviève RIPPON, Madame Vérane MAILLER.

Absents représentés : Monsieur Olivier BIZIEUX ; Monsieur Jean-François LECLERC ; Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES.

Absents et Absents excusés : Monsieur Jean-Jacques BESNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINE, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

## **Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal**

### **Achat**

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2022_15	13/04/2022	COMMUNE	MAIRIE - Aménagement rue de l'Ermitage radar pédagogique	SIGNAUX GIROD	2 918,32	3 501,98
2022_16	19/04/2022	COMMUNE	MAIRIE - Aménagement électrique coffret	ADOPT'ELEC	1 149,08	1 378,90

Le procès-verbal du mardi 29 mars 2022a été adopté à l'unanimité.  
avec les modifications apportées par Monsieur François SALGÉ sur la partie « Infos et points divers »

### **Le Castelrenaudais - Ukraine**

au lieu de

Monsieur François SALGÉ prend la parole pour annoncer qu'une association « Renaudais Solidarité Ukraine » a été créée sous l'impulsion de Madame Brigitte DUPUIS afin de porter assistance aux réfugiés Ukrainiens : 26 personnes sont ainsi arrivées sur le territoire dont certaines ont été prises en charge par des familles d'accueil (05 personnes aux Hermites) et seront accompagnées par les membres de l'association dans leurs démarches quotidienne, passée la déclaration de leur présence auprès de la Préfecture. Nous leur souhaitons une bonne intégration.

lire

Monsieur François SALGÉ prend la parole pour annoncer qu'une association «**Castelrenaudais** Solidarité Ukraine» a été créée sous l'impulsion de Madame Brigitte DUPUIS afin de porter assistance aux réfugiés Ukrainiens:**25 personnes (12 adultes, 3 ados et 10 enfants)** sont ainsi arrivées sur le territoire **et** ont été prises en charge par des familles d'accueil (5 personnes aux Hermites) et seront accompagnées par les membres de l'association dans leurs démarches quotidienne, passée la déclaration de leur présence auprès de la Préfecture. Nous leur souhaitons une bonne intégration.

## **Délibérations du conseil**

### **DE\_2022\_020 DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3631.86	
618	Divers	-3631.86	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
167	Emprunts dettes conditions particulières	290.02	

2131 - 180	Bâtiments publics	524.69	
2183 - 176	Matériel informatique	1770.00	
2184 - 180	Matériel de bureau et mobilier	342.55	
2188	Autres immobilisations corporelles	204.60	
212 - 181	Agencements et aménagements de terrains	500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3331.86
<b>TOTAL :</b>		<b>3631.86</b>	<b>3631.86</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>3631.86</b>	<b>3631.86</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### Résultat du vote : Adoptée

**Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 28/04/2022 et de l'affichage le 28/04/2022

SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 28/04/2022 037-213701162-20220426-DE\_2022\_020-DE

#### DE\_2022\_021 DOCUMENT UNIQUE - ACTUALISATION

Monsieur le Maire expose,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 108-1 ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants ;

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale ;

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents ;

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire ;

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail ;

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

Considérant l'avis du CT/CHSCT en date du 07 février 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération.

**S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

#### Résultat du vote : Adoptée

**Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 28/04/2022 et de l'affichage le 28/04/2022  
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 28/04/2022 037-213701162-20220426-DE\_2022\_021-DE

Arrivée de Madame Lucie OGER à 20h15

#### Infos et points divers :

##### Voirie : subvention FDSR - courrier Conseil dépt

Monsieur le Maire rapporte aux élus que le Conseil départemental acte bien notre demande de subvention dans le cadre de la restauration de la voirie communale : ce montant sera proposé à la commission permanente du Conseil départemental le 24 juin prochain (courrier du 28 mars 2022). Monsieur Christophe Riant informe que le début de ces travaux est fixé au 09 mai à venir.

##### RIFSEEP : délibération 2022\_019 - avis CDG37

Monsieur le Maire informe que l'actualisation du régime indemnitaire, objet de la délibération 2022\_019 prise dernièrement, nécessite un avis de la commission technique du Centre de gestion. Ladite délibération fera donc l'objet d'une nouvelle communication rapportant cet avis attendu prochainement, avant sa mise en application.

##### Urbanisme : dossiers en cours

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'une proposition d'achat de deux terrains aux Arpents est à l'étude.

Est annoncé par ailleurs la vente d'une parcelle retenant l'attention de la Collectivité en raison d'une zone « réservée » identifiée (référence cadastrale section YN numéro 58). Cette zone d'une emprise de quelques mètres, amènerait la Collectivité à s'en porter acquéreur afin d'assurer la continuité du chemin de randonnée sur cet axe. Les élus valident à ce stade ce projet dont les coûts sont à finaliser.

##### Ecole : préparation rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe qu'une commission scolaire va se tenir le 05 mai prochain, en présence des élus de Monthodon pour aborder notamment l'organisation de la rentrée scolaire 2022-2023.

L'école et les questions liées à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont de nouveau d'actualité avec les services de la Direction départementale des territoires en raison d'un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la 3<sup>e</sup> classe : des difficultés sont à prévoir quant à obtenir une dérogation sur l'application de ces mesures. Monsieur le Maire fait savoir qu'il restera attentif à la réponse de la Direction départementale des territoires qui l'amènera à réagir au besoin, pour défendre les intérêts de la Collectivité et de son école.

A noter par ailleurs des travaux de réfection mineurs au bâtiment scolaire, que les agents municipaux assureront prochainement. L'achat de matériel pour l'aménagement de cette nouvelle classe est en cours de traitement notamment pour un tableau et un projecteur. Sur la question des dépenses engagées par l'école, les élus conviennent qu'il faudra revaloriser le budget prévisionnel et les engagements financiers pris pour les besoins de l'enseignement scolaire.

##### Commerces : point de situation

Monsieur Stéphane VERDIER prend la parole pour informer de l'avancée des travaux des deux commerces

du centre bourg : la fermeture de la supérette PROXI est annoncée à compter de ce lundi 02 mai pour une durée d'un mois. L'O Berges de la Dêmée fermera le mois suivant, soit en juin.

Le chantier rencontre des difficultés techniques prises en charge par la Communauté de communes, sans que des retards sur la fin des travaux ne soient annoncés.

Concernant la gestion du dépôt de pain durant la fermeture de la supérette, Madame Lucie OGER fait savoir qu'elle assurera cette vente.

#### Cabinet médical : activités

Monsieur le Maire informe que compte tenu de l'activité à venir au cabinet médical, des travaux de réfection mineurs seront assurés par les agents municipaux : le propriétaire des lieux en sera tenu informé.

#### Election PRES : RETEX organisation

A l'issue de l'élection présidentielle, Monsieur le Maire rapporte que si la qualité du dépouillement a été remarquée, la vigilance doit être renforcée sur l'identité des électeurs au bureau de votes. A noter au 2<sup>nd</sup> tour, le passage de la suppléante de Monsieur le Député Daniel LABARONNE, Madame Claire MICHEL sans remarques particulières sur le déroulement de l'élection.

#### Castelrenaudais Solidarité Ukraine : activités de l'association

Monsieur François SALGÉ prend la parole pour annoncer que l'association Castelrenaudais Solidarité Ukraine (CSU) est officiellement créée afin de participer à l'organisation de l'accueil des réfugiés Ukrainiens sur le territoire du Castelrenaudais et alentour. Un espace dévolu à recueillir les dons a été mis en place dont les sommes perçues permettront de programmer des actions telles que des cours de français.

Monsieur SALGÉ rapporte que les familles accueillies sont à présent bien intégrées et que leurs situations au regard de la Préfecture sont régularisées à ce jour. Une réflexion sur les familles isolées en milieu rural doit être engagée afin qu'à terme, elles soient rapprochées des centres urbains ceci pour les rendre plus autonomes dans leurs démarches.

Depuis le début du conflit, Monsieur SALGÉ informe que des réfugiés arrivent encore dans le département, soulignant l'enrichissement humain quant à porter assistance à ces populations démunies.

#### Communauté de communes

Sur le « COPIL Gens du voyage » Monsieur le Maire informe qu'une rencontre s'est tenue le 26 avril dernier avec Monsieur le sous-Préfet Philippe FRANCOIS ; la recherche de deux terrains d'accueil pour huit places de caravanes est toujours à l'étude, recherche pour laquelle une décision devrait être prise prochainement. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit là d'une obligation que les collectivités en capacité d'accueil se doivent d'honorer.

Concernant le Plan alimentaire territorial, une réunion se tiendra le 10 mai prochain sur les marchés locaux : Madame Lucie OGER fait savoir qu'elle participera.

Au sujet des ordures ménagères, Monsieur le Maire rappelle que les doléances doivent être signalées au SMICTOM ou en Mairie, constatant que si le ramassage s'opère mieux, des administrés relèvent encore des dysfonctionnements.

#### Pays Loire Touraine

Monsieur François SALGÉ intervient pour informer qu'un vernissage sur la nouvelle exposition « Trésors du Moyen-Age » organisée par Pays Loire Touraine, Pays d'art et d'histoire et la Municipalité de Nazelles-Négron se tiendra le vendredi 20 mai 2022 à 17h30 à La Grange Dîmière de Négron.

#### Programme national ponts

Monsieur Christophe Riant intervient pour informer qu'une visite s'est tenue le 19 avril dernier avec des intervenants du Programme national ponts du Centre Val de Loire dans le cadre du pré-recensement des

ouvrages de la Commune ; un rapport est attendu suite à cette rencontre.

#### AMAP

Monsieur Eric SOETAERT prend la parole pour informer qu'une réunion aura lieu le 19 mai 2022 à 18h30 à Monthodon avec présentation des producteurs adhérents à l'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne)

#### Dates à retenir :

Célébration Victoire de 1945 : dimanche 08 mai 2022

Tournoi de football (USH) : dimanche 05 juin 2022

Elections législatives : dimanche 12 juin et dimanche 19 juin 2022

Fête de fin d'année scolaire : 25 juin 2022

Prochains conseils municipaux : le 31 mai, le 30 juin

*L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 22 h 10.*

#### TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 avril 2022 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/04/2022	DE_2022_020	DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE	41
26/04/2022	DE_2022_021	DOCUMENT UNIQUE - ACTUALISATION	42

#### TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 avril 2022 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
26/04/2022	DE_2022_020	DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE	41
26/04/2022	DE_2022_021	DOCUMENT UNIQUE - ACTUALISATION	42

#### TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 26 avril 2022 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
<b>7.1 Décisions budgétaires</b>			
26/04/2022	DE_2022_020	DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE	41
<b>8.6 Emploi-formation professionnelle</b>			
26/04/2022	DE_2022_021	DOCUMENT UNIQUE - ACTUALISATION	42

**Convocation**

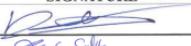


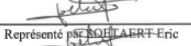







Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/04/2022 à 16:17
a.drouet@leshermites.fr	Réception confirmée le 21/04/2022 à 09:31
f.salge@leshermites.fr	Réception confirmée le 21/04/2022 à 18:22
a.beldan@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/04/2022 à 17:47
c.riant@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/04/2022 à 21:59
soetaert.eric@gmail.com	Réception confirmée le 22/04/2022 à 07:00
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 21/04/2022 à 21:59
ogermadeleine@gmail.com	Réception confirmée le 21/04/2022 à 16:09
jf-leclerc@orange.fr	Réception confirmée le 20/04/2022 à 16:00
louis-de-beaunay@orange.fr	Réception confirmée le 20/04/2022 à 17:31
verdiestephane@orange.fr	Réception confirmée le 26/04/2022 à 19:52
feha.drouet@gmail.com	aucune
jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 20/04/2022 à 18:21
genevieverippon@hotmail.fr	Réception confirmée le 20/04/2022 à 19:40
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 22/04/2022 à 13:50
verane.gigaud@gmail.com	Réception confirmée le 25/04/2022 à 08:23

République Française  
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
COMMUNE DE LES HERMITES

**LISTE DE PRESENCE**

Réunion du 26/04/2022

**Date de la convocation: 20/04/2022**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	Représenté par SOETAERT Eric
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	Représenté par RIPPON Geneviève
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Absent
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	Représenté par SOETAERT Eric
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET